

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014

Le quorum étant atteint, Monsieur Léger ouvre la séance à 17h35.
Madame DELIGNY, parent FCPE, accepte d'être secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 24 juin 2014
2. Voyages
3. Bilan pédagogique annuel 2013/2014
4. Conventions et contrats
5. Questions financières
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2014

Monsieur le principal demande si tous les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires du compte rendu et si des remarques sont à apporter à ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant faite par les membres présents, Monsieur le principal soumet au vote le compte rendu du CA précédent.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et portera le n° 29 (2013/2014)

2. VOYAGES

Monsieur Léger nous informe que trois voyages sont proposés pour cette année scolaire. Deux de ces séjours permettent à l'ensemble des classes de 5^{ème} de partir en voyage.

➤ Voyage au ski :

Présenté par Monsieur Morizur, professeur d'EPS : ce voyage concerne deux classes de 5^{ème} accueillant des élèves de l'ULIS ; il se déroulera au centre Jean Franco à La Plagne du 26 au 31 janvier 2015 et concerne 61 enfants. Ce projet pédagogique doit favoriser l'intégration de ces élèves au sein des classes ordinaires. Il permet également de développer les activités de pleine nature du programme d'EPS. D'autres matières sont également concernées : la technologie et la SVT. Sept adultes encadreront ce voyage (six professeurs et une auxiliaire de vie scolaire).

Ce projet est proposé par le Conseil Général, les conditions financières sont donc intéressantes.
Le transport s'effectuera en car.

Le montant maximum proposé au vote est de 310 euros par famille. Une partie du séjour des accompagnateurs est prise en charge par le Conseil Général, l'autre partie est prise sur le fonds de roulement de l'établissement. Le FSE du collège, à hauteur de 52.82 euros par élève, et la vente de chocolats permettront d'abaisser le prix du séjour. Le coût total s'élève à 25 000,20 euros.

Monsieur Gendronneau, Maire de Santeny, demande des précisions sur l'assurance qui couvre les voyages.

Monsieur Léger précise qu'une assurance est prise par le collège auprès de la MAIF et qu'elle couvre les élèves et les encadrants dès la sortie de chez eux et jusqu'à leur retour chez eux.

Monsieur Léger soumet donc au vote le principe du voyage et le montant maximal demandé aux familles, à savoir : 320 euros.

Cette proposition est soumise au vote :

- Pour le principe du voyage

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le principe du voyage au ski est adopté à l'unanimité et portera le n° 30 (2013/2014)

➤ **Pour le coût du voyage**

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le coût du voyage au ski est adopté à l'unanimité et portera le n° 31 (2013/2014)

➤ Voyage en Espagne :

Présenté par Mesdames Ibarra-Castillo et Dellaca-Minot, professeurs d'espagnol : ce voyage concerne deux classes de 3^{ème} accueillant des élèves de section européenne ; cet échange se déroulera du 14 au 20 janvier 2015 dans la région de Madrid (collège Miguel Esteban) et concerne 23 enfants. Cet échange vise à permettre aux élèves de mettre à profit et en situation leur apprentissage de l'espagnol au sein des familles d'accueil et de découvrir cette région d'Espagne lors des visites culturelles quotidiennes. Ce projet s'inscrit dans l'axe « relations européennes et internationales » du projet d'établissement.

Chaque élève français recevra à son tour un collégien espagnol au cours de l'année (date à déterminer). Deux adultes encadreront ce voyage et non trois comme l'an dernier pour des raisons d'économies. Le transport est effectué en bus de Santeny à l'aéroport de Roissy, puis trajet en avion. Le coût des vols a augmenté de 60 euros cette année. Il n'est pas possible de voyager avec les compagnies low-cost pour des raisons de mode de règlement des factures.

Monsieur Léger informe que la ville espagnole de Miguel-Esteban était auparavant jumelée à Marolles et propose que le jumelage soit rediscuté prochainement avec la mairie.

Pour la partie financière, le montant maximum proposé au vote est de 340 euros par famille. Le séjour des accompagnateurs est pris en charge par l'établissement. Le FSE du collège participera à hauteur de 20 euros par élève. Le coût total s'élève à 8 369.50 euros.

Cette proposition est soumise au vote :

- Pour le principe du voyage

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le principe du voyage en Espagne est adopté à l'unanimité et portera le n° 32 (2013/2014)

➤ **Pour le coût du voyage**

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le coût du voyage en Espagne est adopté à l'unanimité et portera le n° 33 (2013/2014)

➤ Voyages en Angleterre

Présenté par Madame Texier, professeur d'anglais : ce voyage concerne trois classes de 5^{ème} soit 72 élèves : il se déroulera du 26 au 29 janvier 2015 de Cambridge à Londres. L'hébergement se fera en famille d'accueil avec deux à quatre élèves par famille. Ce séjour permettra aux élèves de mettre à profit et en situation leur apprentissage de l'anglais lors de leur hébergement et de découvrir la capitale britannique. Six adultes encadreront ce voyage (trois professeurs d'anglais, un professeur de sciences physiques, un professeur de mathématique et un professeur de technologie).

Le transport est prévu en autocar + ferry à l'aller et Shuttle au retour.

Le montant maximum proposé au vote est de 240 euros par famille. Le séjour des accompagnateurs est pris en charge par l'établissement. Le FSE du collège, à hauteur de 19.93 euros par élève, et la vente de portes clés permettront d'abaisser le prix du séjour. Le coût total s'élève à 18 876 euros.

Cette proposition est soumise au vote :

- **Pour le principe du voyage**

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le principe du voyage en Angleterre est adopté à l'unanimité et portera le n° 34 (2013/2014)

➤ **Pour le coût du voyage**

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le coût du voyage en Angleterre est adopté à l'unanimité et portera le n° 35 (2013/2014)

3. BILAN PEDAGOGIQUE DE L'ANNEE 2012-2013

Monsieur Léger a remis à chaque membre du conseil d'administration le bilan pédagogique annuel sous forme de fascicule couleur détaillant l'ensemble des actions et résultats pédagogiques de l'année écoulée. L'ensemble des personnes présentes apprécie cette présentation du bilan pédagogique. Le document comportant plus de 60 pages, il propose de mettre au prochain conseil d'administration, le 25 novembre 2014, un point sur le bilan pédagogique pour toute question ou commentaire.

4. CONVENTIONS ET CONTRATS

➤ Contrats et Conventions de recrutement

Monsieur Léger demande l'autorisation de recruter et signer des contrats d'embauche sans autorisation préalable du conseil d'administration avec information obligatoire au conseil d'administration pour :

- 3 contrats uniques d'insertion ;
- 7 assistants d'éducation.

La signature de cette autorisation est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 36 (2013/2014)

➤ Contrats et Conventions des marchés publics

Monsieur Léger demande dans le cadre des marchés publics, la délégation de signature pour les contrats et conventions qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont le montant est inférieur de 200.000 euros HT (somme proposée par le rectorat).

Après discussion, le montant proposé paraissant énorme et non utile, la somme est ramenée à 50.000 euros H.T.

Cette délégation autorise Monsieur Léger donc la signature de tout bon de commande émis dès le premier euro.

La signature de cette autorisation est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 37 (2013/2014)

➤ Répartitions des concessions de logements

Selon le décret n° 86.428 du 14 mars 1986, le collège G. Brassens dispose, au vu du classement pondéré des établissements, de quatre « Nécessité Absolue de Service » pour la catégorie des agents de Direction, de Gestion et d'Education.

Monsieur le principal propose au CA de délibérer sur l'attribution des concessions de logement pour les personnels suivants :

M.LÉGER	Principal	F5	NAS
Mme BOIDOT	Principale adjointe	F4	NAS
Mme RÉGULUS	Gestionnaire	F4	NAS
Mme BONHOMME	Accueil	F3	NAS

L'attribution des concessions de logement est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 38 (2013/2014)

5. QUESTIONS FINANCIERES

➤ TARIFS DE DEMI-PENSION :

➤ Pour les élèves

Monsieur le principal rappelle que 138 repas ont été comptabilisés cette année.

Il propose une augmentation de 1.19% et donc que le repas passe de 3.36 euros à 3.40 euros

Le montant annuel proposé pour 2015 sera donc de 466,20 € pour un coût de 3,40 euros par repas

(rappel du tarif 2014 : 463,68€ pour 138 repas pour un coût par repas de 3,36€) réparti ainsi :

Du janvier à mars 2015 : 3,40 X 42 repas = 142,80€

D'Avril à Juin 2015 : 3,40 X 42 repas = 142,80 €

De Septembre à Décembre 2015 : 3,40 X 54 repas = 183,60 €

Cette proposition est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 2

La délibération est adoptée à la majorité et portera le n° 39 (2013/2014)

➤ Pour les commensaux

Pour l'année 2015, Monsieur le Principal propose quatre tarifs des tickets repas commensaux. Sur proposition de Mme Llorens, et après débat, le tarif pour les élèves externes pouvant manger exceptionnellement pour des raisons uniquement pédagogiques est ramené de 4.50 € à 4€.

M. Gendronneau remarque qu'il lui semble dommageable que seul le tarif élève augmente et pas celui des personnels.

La proposition des nouveaux tarifs est mise au vote comme suit :

Pour les extérieurs	5.00 €
Personnels indice > 445	4,50 €
Pour les élèves externes	4.00 €
Personnels indice < 445	3,50 €
Agents, personnels administratifs de catégorie C et ASSED	2,25 €

Cette proposition est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 2

La délibération est adoptée à la majorité et portera le n° 40 (2013/2014)

➤ DBM (DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE) :

Madame Régulus, gestionnaire propose la décision budgétaire modificative pour vote de 6.500 euros pour les frais du service général. Cette somme manquait au budget et est prise sur le fonds de roulement qui passe à 49.809,02 euros.

Cette proposition est soumise au vote :

Présents : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n° 41 (2013/2014)

6. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Léger tient à remercier Madame Le Guilloux pour l'organisation et sa participation au voyage en Italie qui a eu lieu du 5 au 10 octobre 2014.

➤ Le déplacement des containers de verre et de vêtements

(A la demande des professeurs d'EPS, des Associations de parents d'élèves, de la direction du collège et de Madame Gerinte.)

Madame le maire se plaint de l'insistance des parents de collégiens sur la « sécurité » et uniquement la sécurité des élèves remise en cause par l'emplacement de ces containers et que cela fait beaucoup. Alors que l'emplacement choisi est provisoire.

La direction et les associations de parents répondent qu'il s'agit en effet d'une question de sécurité pour les élèves que le provisoire est de 2 ans (durée des travaux qui ont occasionné leur déplacement , donc

du provisoire longue durée). Les containers sont placés sur le trottoir à l'endroit où les collégiens se rassemblent en masse avant l'ouverture des portes du collège. Les professeurs d'EPS rappellent que c'est également sur ce trottoir que les classes passent pour se rendre au gymnase de la ville.

La solution à ce problème de sécurité a été trouvée par Mme Boidot qui a consulté le cadastre sur Internet : les containers seront déplacés sur le parking à l'angle situé derrière l'arrêt de bus, qui est situé sur la commune de Marolles.

Monsieur Léger prend également note qu'en cas de problème important lié à la mairie de Marolles, il contactera directement Madame Gerinte.

➤ Aide financière des mairies pour l'Association Sportive du collège

Monsieur Morizur demande aux deux maires présents s'ils peuvent subventionner l'AS comme cela s'est fait par le passé.

Monsieur Gendronneau souhaite attendre de connaître le montant du budget dont il va disposer avant de répondre car les subventions étatiques diminuent chaque année et les taxes augmentent. Les montants ne sont pas encore connus pour présumer des subventions qu'il serait susceptible de distribuer.

➤ Absence de Professeur d'Allemand.

Monsieur le principal nous informe que depuis mardi 13 octobre il est possible de rechercher un remplaçant au professeur qui ne se présente pas à ses cours depuis la rentrée.

Malheureusement il n'y a pas de candidat. Sans candidat, l'allemand s'arrête.

Les solutions du collège : Les 4^{ème} pourront commencer l'espagnol et les 3^{ème} pourront suivre les cours du CNED. A suivre.

➤ Demande de retardement des horaires de conseils de classe

La FCPE demande s'il est possible de retarder les conseils de classe afin de permettre aux représentants de parents d'élèves d'être présents. Monsieur Léger ne peut retarder les débuts de conseils de classe.

➤ Demande de permanence pour les élèves en incapacité de sport

Des parents demandent que les élèves en incapacité total de sport puissent aller en permanence plutôt qu'en sport avec leurs camarades lorsqu'ils ont d'autres cours après le sport.

Le professeur de sport présent rappelle les règles :

Tout élève en incapacité mais mobile suit sa classe car il peut aider sans faire de sport (comme arbitre, par exemple)

Les élèves non mobiles (en béquilles par exemple) sont placés en permanence.

Si l'incapacité est supérieure à 1 mois, l'élève est également autorisé soit à rester chez lui, soit à se rendre en permanence.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 19h55.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

C. DELIGNY

S.LÉGER

